MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 419 15 mars 2002

SOMMAIRE

A.N. Construction S.A., Differdange 20089	M.M. Model Movement S.A., Luxembourg	20099
A.N. Construction S.A., Differdange 20090	Off Broadway S.A., Luxembourg	20092
Aldix Agro-Alimentaire S.A., Luxembourg 20091	Orfea Investments S.A., Luxembourg	20066
Ambor Finanz A.G., Luxembourg 20074	Peruvian Investment Company, Sicav, Luxem-	
Ambor Finanz A.G., Luxembourg 20074	bourg	20104
Ambor Finanz A.G., Luxembourg 20104	Pfizer Luxembourg S.A., Luxembourg	20076
Andlux S.A., Luxembourg	Pfizer Luxembourg S.A., Luxembourg	20080
Ascofi S.A., Luxembourg	Pfizer Luxembourg S.A., Luxembourg	20083
Ascofi S.A., Luxembourg	Pfizer Luxembourg S.A., Luxembourg	20086
Ascofi S.A., Luxembourg	Planète-Sports-Loisirs-Conseils-Voyages S.A.,	
Au Quai, Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg 20075	Luxembourg	20094
Avalon S.A., Luxemburg	Remifin Holding S.A., Luxembourg	20099
Axos Finance S.A.H., Luxembourg 20101	Remifin Holding S.A., Luxembourg	20101
Axos Finance S.A.H., Luxembourg 20112	S.M. & C. S.A., Sports Management & Consulting	
Banque BPCI International, Banca Popolare	S.A., Windhof	20106
Commercio e Industria International S.A., Lu-	S.M. & C. S.A., Sports Management & Consulting	
xembourg	S.A., Windhof	20107
Bus Holdings, S.à r.l., Luxembourg 20093	Secoufra S.A.H., Luxembourg	20100
Bus Holdings, S.à r.l., Luxembourg 20093	Secoufra S.A.H., Luxembourg	20102
City Bird Cargo S.A., Luxembourg 20094	Sivalence S.A.H., Luxembourg	20092
Clifford Investments S.A., Luxembourg 20100	Skyguards S.A., Luxembourg	20075
Dimka S.A., Luxemburg 20103	Skyguards S.A., Luxembourg	20075
DTZ Consulting Luxembourg S.A., Howald 20101	SOGECOSE, S.à r.l., Société de Gestion, de Con-	
European Investment Construction Company	seils et de Services, S.à r.l., Luxembourg	20067
S.A., Luxemburg	Solicom S.A., Troisvierges	20100
European Medical Promotion S.A., Luxembourg 20097	Talloire S.A., Luxembourg	20103
European Medical Promotion S.A., Luxembourg 20097	Talloire S.A., Luxembourg	20103
Finmal S.A.H., Luxembourg 20101	Tenos S.A., Luxembourg	20103
Fontgrande S.A., Luxembourg 20091	Threwid Furniture S.A., Luxembourg	20100
Gate S.A., Luxembourg	TMP Worldwide Executive Resourcing S.A., Lu-	
Ghelck Properties S.A., Luxembourg 20099	xembourg	20095
Industrial Finance Group S.A., Luxembourg 20093	TMVB S.A., Luxembourg	20098
Industrial Finance Group S.A., Luxembourg 20093	Tobago Finance S.A. Holding, Luxembourg	20096
Industrial Finance Group S.A., Luxembourg 20094	Transalp Holding S.A., Luxembourg	20093
L-Grey Holding S.A., Luxembourg 20091	Trec Luxembourg S.A., Luxembourg	20096
Languages de Luxe S.A., Luxembourg 20095	Union Financière Internationale S.A., Luxem-	
LaSalle Euro Growth II, S.à r.l., Luxembourg 20069	bourg	20098
Lavender Holdings S.A., Luxembourg 20102	Wimpole Company Limited S.A., Luxembourg	20098
Lifertan S.A.H., Luxembourg 20092	Wimpole Company Limited S.A., Luxembourg	20098
Lifertan S.A.H., Luxembourg 20092	Zuriel S.A., Luxembourg	20099
Lintralux Investment S.A., Luxembourg 20107	-	

ORFEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 58.318.

L'an deux mille un, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de ORFEA INVESTMENTS S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 58.318, constituée suivant acte notarié du 14 février 1997, publié au Mémorial C numéro 303 du 17 juin 1997, et dont les statuts n'ont subi aucune modification depuis lors.

L'assemblée est ouverte à 11.00 (onze) heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, demeurant à Metz (France).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant à Hachy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Eefje Van Den Auwelant, juriste, demeurant à Zandhoven (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide la dissolution anticipée de la société ORFEA INVESTMENTS S.A., prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la société:

Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.15 heures.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé : J.-M. Bettinger, P. Angé, E. Van den Auwelant, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2001, vol. 863, fol. 31, case 11. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76034/239/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SOGECOSE, S.à r.l., SOCIETE DE GESTION, DE CONSEILS ET DE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

STATUTS

L'an deux mille un, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, agissant en son nom personnel et,
- 2) La société à responsabilité limitée FISCALITE, COMPTABILITE, GESTION, S.à r.l., en abrégé FISCOGES, S.à r.l., ayant son siège social 3, rue Bender à L-1229 Luxembourg, inscrite sous le numéro RC Luxembourg B 61.071. ici représenté par son gérant Monsieur Philippe Lambert, prénommé.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).
- Art. 2. La société a pour objet de donner des conseils dans toutes les matières fiscales, juridiques, sociales, de tenir des comptabilités, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, de donner des avis dans tout ce qui peut toucher de près ou de loin la gestion et le management. Elle effectuera des études et rendra des services en matière de gestion commerciale, financière et autre. Elle réalisera également tous travaux de calculs, simulations, consultations, d'avis sur toutes questions en rapport direct ou indirect avec la fiscalité, la comptabilité, la gestion, le domaine juridique et social.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, apport en nature ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La Société a comme dénomination SOCIETE DE GESTION, DE CONSEILS ET DE SERVICES, S.à r.l., en abrégé SOGECOSE, S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et/ou des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 203.500,- (deux cent trois mille cinq cents euros) représenté par 8.140 (huit mille cent quarante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique. En cas de représentation de la société par plusieurs gérants, celle-ci sera représenté par la signature individuelle de chacun d'eux.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes annuels

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, cornus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

A) 8.139 (huit mille cent trente-neuf) parts sociales du capital social ont été souscrites par Monsieur Philippe Lambert à titre personnel, prénommé, et libérées:

a) par un apport en nature consistant en 8.078 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, émises par FINANCIERE DE HOTTON, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois constituée ce jour par acte qui précède, ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, rue Bender, 3, et un capital souscrit représenté par 8.080 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, c'est à dire 99,98% de la totalité de ses parts sociales émises, cet apport étant évalué à EUR 201.950,-.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts sociales a été donnée au notaire instrumentant par la copie de l'acte constitutif de la société concernée et tous documents justificatifs requis.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Philippe Lambert déclare en tant qu'apporteur que:

- il est le seul plein propriétaire de ces parts sociales et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
 - les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves à l'instant même
- toutes autres formalités requises seront réalisées aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de co-fondateur de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, Monsieur Philippe Lambert marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites parts sociales, et confirme la validité des souscription et libération.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Cet apport consistant en au moins 75% (en l'occurrence 99,98%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne (Grand-Duché de Luxembourg) la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement pour ce qui concerne l'apport en nature, soit EUR 201.950,-)

- b) par un apport en numéraire intégralement libéré d'un montant de EUR 1.525,-, de sorte que cette somme se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.
- B) 1 (une) part sociale du capital social a été souscrite par la société FISCOGES, S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25,- se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés précités, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée
- Monsieur Philippe Lambert, fiscaliste, demeurant à L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon, et
- Monsieur Nicolas Duchêne, employé privé, demeurant à L-1617 Luxembourg, 61A, rue de Gasperich.

Chacun d'eux pouvant engager la société sous sa seule signature.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: P. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

J. Elvinger.

(75129/211/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

LaSALLE EURO GROWTH II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the ninth of November. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

JONES LANG LaSALLE INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat in 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 United States of America,

here represented by Me Claudie Grisius, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as

amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 1,4 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31 st, 1929, on Holding Companies.

The Company may in particular hold interests in partnerships limited by shares («sociétés en commandite par actions») which have been set up by the LaSALLE group and it may act as manager («gérant commandité») of those companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 4. The Company will have the name LaSALLE EURO GROWTH II, S.à r.l.
- Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Capital - Shares

- Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand and four hundred thousand Euro (12,400.- EUR) represented by one hundred and twenty four (124) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.
- Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Management

Art. 12. The Company is managed by a board composed of at least three managers («conseil de gérance»). The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the nacre of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

For transactions not exceeding the amount of 5,000 EUR, the Company shall be bound by the signature of any member of the board of managers.

For transactions exceeding the amount of 5,000 EUR, the Company shall only be bound by the joint signature of any two members of the board of managers. The board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

The board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several agent(s).

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, by the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority, In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision

can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Shareholders decisions

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Financial Year - Balance Sheet

- Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.
- **Art. 16.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Winding-up - Liquidation

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2001.

Subscription - Payment

All the one hundred and twenty four (124) shares representing the capital have been entirely subscribed by JONES LANG LaSALLE INTERNATIONAL, INC., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand and four hundred Euro (12,400.- EUR) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers for an undetermined duration:
- Mr Kimball Woodrow, company director, residing at Chicago, Illinois, 60601 Unites States
- Mr Keith Burman, Chartered Surveyor, residing at 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, residing at 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA
 - Robert La Fors, company director, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

- 2) The board of managers shall be authorised to delegate the day-to-day management of the Company to one of its managers.
 - 3) The Company shall have its registered office at 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JONES LANG LaSALLE INTERNATIONAL, INC., une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 Etats-Unis d'Amérique

ici représentée par Maître Claudie Grisius, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

- Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès « la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ciaprès « les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociéts holdings.

La société peut plus particulièrement détenir des intérêts dans des sociétés en commandite par actions qui ont été constituées par le groupe LaSALLE et la société pourra agir comme gérant commandité de ces sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société a comme dénomination LaSALLE EURO GROWTH II, S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Capital - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euro (12.400,- EUR) représenté cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par au moins trois gérants (le «conseil de gérance»). Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Pour les opérations n'excédant pas la somme de 5.000 EUR la Société est engagée par la signature d'un seul des gérants.

Pour les opérations excédant la somme de 5.000 EUR la Société n'est engagée que par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le conseil de gérance aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc, qui peuvent être choisis parmi ses membres ou parmi les actionnaires.

Le conseil de gérance pourra déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs agents.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, a place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents la réunion. Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés par procurations. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée par une majorité simple des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires initié à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalent à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'un conseil dûment convoqué. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 13. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Décisions des Associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Exercice social - Comptes Annuels

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi Applicable

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Les cent vingt quatre parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par JONES LANG LaSALLE INTERNATIONAL, INC., prénommée, et été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cent Euro (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- M. Kimball Woodrow, directeur de sociétés, domicilié à Chicago, Illinois, 60601 Etats-Unis
- M. Keith Burman, Chartered Surveyor, domicilié à 4-6, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Peter Malcolm Manley, Fellow Chartered Certified Accountant, domicilié à 3, Preston Park, Faversham, Kent ME 13 8LH-FCCA
 - Robert La Fors, directeur de sociétés, Dorpstraat 202A, 3481 Er Harmelen, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

- 2) Le conseil de gérance est autorisé de déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants.
- 3) Le siège social de la Société est établi à 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Grisius, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 51, case 10. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2001.

J. Elvinger.

(74931/211/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2001.

AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.014.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76230/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 46.014.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76231/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

AU QUAI, LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. LETZEBURGER KASCHTHAUS, S.à r.l.).

Siège social: L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare. R. C. Luxembourg B 36.737.

_

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mille un, le 23 novembre, à 15.00 heures,

1. Monsieur Jalaledine Ben Tahar Arfaoui, commerçant, demeurant à Luxembourg, 17, rue du Fort Elizabeth,

associé de la société AU QUAI, LUXEMBOURG, S.à r.l. (anc. LETZEBURGER KASCHTHAUS, S.à r.l.) ayant son siège social à L-1616 Luxembourg, 13, place de la Gare, société à responsabilité limitée au capital social de 500.000,- francs, constituée suivant acte notarié Réginald Neumann à Luxembourg en date du 16 septembre 1997, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.737 (ci-après «la Société»), a pris sur ordre du jour conforme les résolutions suivantes:

Résolution unique

Monsieur Arfaoui prend acte de la lettre de Madame Léa Linster signée en date du 25 octobre 2000, notifiée à la société par lettre d'Avocat Wagner du 8 août 2001 ainsi que de la cession des parts sociales. Le capital est dorénavant réparti comme suit:

Monsieur Jalaledine Ben Tahar Arfaoui, précité, est propriétaire de 100 parts sociales. La totalité du capital est réuni en une seule main.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.30 heures.

Fait sous seing privé en deux exemplaires originaux qui ont été signés par l'associé unique.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de la présente pour servir et valoir ce que de droit.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 58, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

La soussignée, Léa Linster, restauratrice cuisinière à Frisange, laisse ses parts de la Société AU QUAI, place de la Gare et ses parts de la S.A. L et A à Monsieur Arfaoui.

Frisange, le 25 octobre 2000.

L. Linster.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(75915/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2001.

SKYGUARDS, Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 40.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2001.

DEBELUX AUDIT S.A.

Signature

(76265/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SKYGUARDS, Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg. R. C. Luxembourg B 40.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que autres les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2001.

DEBELUX AUDIT S.A.

Signature

(76266/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and one, on the thirty first of October.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, acting as substitute for Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, which will be depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG SA, having its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the notary Paul Bettingen on the 3rd of October 2001, not yet published in the Mémorial C.

The articles of association having been amended by several deeds of the notary Paul Bettingen, prenamed, and for the last time on the 24th October 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

The meeting is opened by Me Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Me Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred sixty-nine million four hundred seventy seven thousand four hundred U.S. dollars (USD 569,477,400.-) to bring it from its present amount of four billion ninety-two million four hundred and forty-three thousand five hundred U.S. dollars (USD 4,092,443,500.-) to four billion six hundred sixty-one million nine hundred and twenty thousand nine hundred U.S. dollars (USD 4,661,920,900) by the creation and the issue of:
- (a) four million two hundred sixteen thousand one hundred and ten (4,216,110.-) new class A shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of twenty-eight U.S. dollars (USD 28.-), having the same rights and obligations as the existing class A shares;
- (b) one million four hundred seventy-eight thousand six hundred and sixty-four (1,478,664.-) new class B shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of one hundred forty seven million eight hundred sixty-six thousand three hundred seventy five U.S. dollars (USD 147,866,375.-) having the same rights and obligations as the existing class B shares;
 - 2. Subscription of:
- (a) the four million two hundred sixteen thousand one hundred and ten (4,216,110.-) new class A shares, issued with total issue share premiums of twenty-eight U.S. dollars (USD 28.-), by P-D CO. INC. and paying up of these shares by a contribution in kind of twenty three million four hundred and twelve thousand three hundred and thirty seven (23,412,337.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 58.8% of the issued shares of the said company;
- (b) three hundred forty-nine thousand eight hundred eighty-four (349,884) new class B shares, issued with total issue share premiums of thirty four million nine hundred eighty eight thousand four hundred and twenty-five U.S. dollars (USD 34,988,425.-), by WARNER LAMBERT IRELAND., with paying up of these shares by a contribution in kind of three million eight hundred eighty five thousand eight hundred fifty nine (3,885,859.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 9.7% of the issued shares of the said company;
- (c) one million one hundred fifteen thousand nine hundred and fifteen (1,115,915.-) new class B shares, issued with total issue share premiums of one hundred eleven million five hundred ninety-one thousand five hundred twenty-nine U.S. dollars (USD 111,591,529.-), by PIHL ONE (GIBRALTAR) LTD., with paying up of these shares by a contribution in kind of twelve million three hundred ninety three thousand five hundred (12,393,500.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 31.1% of the issued shares of the said company;
- (d) twelve thousand eight hundred sixty-five (12,865) new class B shares, issued with total issue share premiums of one million two hundred eighty-six thousand four hundred twenty-one U.S. dollars (USD 1,286,421.-), by ZALMPLAAT HOLDING BV, with paying up of these shares by a contribution in kind of one hundred forty-two thousand eight hundred seventy-six (142,876) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 0.4% of the issued shares of the said company;
- 3. Amendment of paragraph 2 of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

- III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred sixtynine million four hundred seventy seven thousand four hundred U.S. dollars (USD 569,477,400.-) to bring it from its present amount of four billion ninety-two million four hundred and forty-three thousand five hundred U.S. dollars (USD 4,092,443,500.-) to four billion six hundred sixty-one million nine hundred and twenty thousand nine hundred U.S. dollars (USD 4,661,920,900.-) by the creation and the issue of:

- (a) four million two hundred sixteen thousand one hundred and ten (4,216,110.-) new class A shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of twenty-eight U.S. dollars (USD 28.-), having the same rights and obligations as the existing class A shares;
- (b) one million four hundred seventy-eight thousand six hundred and sixty-four (1,478,664.-) new class B shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of one hundred forty-seven million eight hundred sixty-six thousand three hundred seventy five U.S. dollars (USD 147,866,375.-) having the same rights and obligations as the existing class B shares.

The existing and/or subscribing new shareholders agree that the benefits and burdens of the newly issued shares pass over to the new shareholders as of October 30, 2001.

Subscription

- (a) four million two hundred sixteen thousand one hundred and ten (4,216,110.-) new class A shares, issued with total issue share premiums of twenty-eight U.S. dollars (USD 28.-) have been subscribed by P-D CO. INC. having its registered office at 201 Tabor Road, Morris Plains, NJ 07950, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on October 30, 2001 and fully paid up by a contribution in kind of twenty three million four hundred and twelve thousand three hundred and thirty seven (23,412,337.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 58.8% of the issued shares of the said company;
- (b) three hundred forty-nine thousand eight hundred eighty-four (349,884) new class B shares, issued with total issue share premiums of thirty four million nine hundred eighty eight thousand four hundred and twenty-five U.S. dollars (USD 34,988,425.-), have been subscribed by WARNER LAMBERT IRELAND., having its registered office at Pottery Road Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on October 30, 2001 and fully paid up by a contribution in kind of three million eight hundred eighty five thousand eight hundred fifty nine (3,885,859.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 9.7% of the issued shares of the said company;
- (c) one million one hundred fifteen thousand nine hundred and fifteen (1,115,915.-) new class B shares, issued with total issue share premiums of one hundred eleven million five hundred ninety-one thousand five hundred twenty-nine U.S. dollars (USD 111,591,529.-), have been subscribed by PIHL ONE (GIBRALTAR) LTD., having its registered office at 292 A Main Street, Gibraltar, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on October 30, 2001 and fully paid up by a contribution in kind of twelve million three hundred ninety three thousand five hundred (12,393,500.-) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 31.1% of the issued shares of the said company;
- (d) twelve thousand eight hundred sixty-five (12,865) new class B shares, issued with total issue share premiums of one million two hundred eighty-six thousand four hundred twenty-one U.S. dollars (USD 1,286,421.-), have been subscribed by ZALMPLAAT HOLDING BV having its registered office at Rodenrijselaan 2313, 3037 XB Rotterdam, The Netherlands, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on October 30, 2001 and fully paid up by a contribution in kind of one hundred forty-two thousand eight hundred seventy-six (142,876) shares of PFIZER HOLDING FRANCE SAS, a company duly incorporated under the laws of France, having its corporate seat in France and address at 23/25 Avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, being 0.4% of the issued shares of the said company.

The existing and/or subscribing new shareholders agree that the benefits and burdens of the shares contributed to the Company pass over to the Company as of October 30, 2001.

Evidence of the value of the shares contributed has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 321 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on Commercial Companies by KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, dated October 31, 2001, which report after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number, the nominal value and the share premium of the shares to be issued as consideration.»

Second resolution

The meeting resolves to amend paragraph 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

«Art. 5. § 2 The Company has an issued share capital of four billion six hundred sixty-one million nine hundred and twenty thousand nine hundred US dollars (USD 4,661,920,900.-) consisting of twelve million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred eighty-five (12,558, 885.-) Common / class «A» Shares of a par value of one hundred U.S dollars (USD 100.-) per share and thirty-four million sixty thousand three hundred twenty-four (34,060,324.-) Preferred/ class

«B» Shares of a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) per share, all of which Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares have been fully paid up. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares. The share premium of the Company amounts to three billion four hundred and six million eight hundred eighty seven U.S. dollars (USD 3,406,000,887.-)..»

Costs

Insofar as the contribution in kind consists in 100% of the issued share capital of a company established in a EU member state, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two hundred eighty thousand francs (LUF 280,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen en date du 3 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, en date du 24 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Laura Rossi, avocate, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit
- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cinq cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cents dollars U.S. (USD 569.477.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards quatre-vingt-douze millions quatre cent quarante trois mille cinq cents dollars U.S. (USD 4.092.443.500,-) à quatre milliards six cent soixante et un millions neuf cent vingt mille neuf cents dollars U.S. (USD 4.661.920.900,-) par la création et l'émission de:
- (a) quatre millions deux cent seize mille cent dix (4.216.110,-) nouvelles actions classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit dollars U.S. (USD 28,-) ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A existantes;
- (b) un million quatre cent soixante dix huit mille six cent soixante quatre (1.478.664,-) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent quarante sept millions huit cent soixante six mille trois cent soixante quinze dollars U.S. (USD 147.866.375,-) ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Les anciens et/ou nouveaux actionnaires souscrivant à l'augmentation de capital conviennent que les risques et bénéfices des actions nouvelles émises de la Société leur reviennent à partir du 30 octobre 2001.

- 2. Souscription:
- (a) des quatre millions deux cent seize mille cent dix (4.216.110) nouvelles actions classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit dollars U.S. (USD 28,-), par P-D. CO. INC., et libération de ces actions par un apport en nature de vingt trois millions quatre cent douze mille trois cent trente sept (24.312.337) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 58,8% des actions émises de ladite société;
- (b) de trois cent quarante neuf mille huit cent quatre vingt quatre (349.884) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente quatre millions neuf cent quatre vingt huit mille quatre cent vingt cinq dollars U.S. (USD 34.988.425,-), par WARNER LAMBERT IRELAND, et libération de ces actions par un apport en nature de vingt trois millions quatre cent douze mille trois cent trente sept (24.312.337) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 9,7% des actions émises de ladite société:
- (c) de un million cent quinze mille neuf cent quinze nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent onze millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent vingt neuf dollars U.S. (USD 111.591.529,-) par PIHL ONE (GIBRALTAR) LTD, et libération de ces actions

par un apport en nature de douze millions trois cent quatre vingt treize mille cinq cents (12.393.500) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 31,1% des actions émises de ladite société;

(d) de douze mille huit cent soixante cinq (12.865) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de un million deux cent quatre vingt six mille quatre cent vingt et un dollars U.S. (USD 1.286.421,-) par ZALMPLAAT HOLDING BV et libération de ces actions par un apport en nature de cent quarante deux mille huit cent soixante seize (142.876) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 0,4% des actions émises de ladite société;

Les anciens et/ou nouveaux actionnaires souscrivant à l'augmentation de capital de la Société conviennent ensemble avec la société que les risques et avantages des actions apportées à la Société reviennent à la Société à partir du 30 octobre 2001.

- 3. Modification du paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq cent soixante-neuf millions quatre cent soixante-dix-sept mille quatre cents dollars U.S. (USD 569.477.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards quatre-vingt-douze millions quatre cent quarante trois mille cinq cents dollars U.S. (USD 4.092.443.500,-) à quatre milliards six cent soixante et un millions neuf cent vingt mille neuf cent dollars U.S. (USD 4.661.920.900,-) par la création et l'émission de:

- (a) quatre millions deux cent seize mille cent dix (4.216.110) nouvelles actions classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prune d'émission de vingt-huit dollars U.S. (USD 28,-) ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A existantes,
- (b) un million quatre cent soixante dix huit mille six cent soixante quatre (1.478.664) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cent quarante sept millions huit cent soixante six mille trois cent soixante quinze dollars U.S. (USD 147.866.375) ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Souscription

- (a) quatre millions deux cent seize mille cent dix (4.216.110) nouvelles actions classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, émises ensemble avec une prime d'émission de vingt-huit dollars U.S. (USD 28,-), ont été souscrites par P-D CO. INC., ayant son siège social au 201 Tabor Road, Morris Plains, NJ 07950 ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2001, et libérées par un apport en nature de vingt trois millions quatre cent douze mille trois cent trente sept (24.312.337) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 58,8% des actions émises de ladite société;
- (b) trois cent quarante neuf mille huit cent quatre vingt quatre (349.884) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, émises ensemble avec une prime d'émission de trente quatre millions neuf cent quatre vingt huit mille quatre cent vingt cinq dollars U.S. (USD 34.988.425,-), ont été souscrites par WARNER LAMBERT IRELAND., ayant son siège social à Pottery Road Dun Laoghaire, Co. Dublin, Ireland ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2001, et libérées par un apport en nature de vingt trois millions quatre cent douze mille trois cent trente sept (24.312.337) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 9,7% des actions émises de ladite société;
- (c) un million cent quinze mille neuf cent quinze nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, émises ensemble avec une prime d'émission de cent onze millions cinq cent quatre vingt onze mille cinq cent vingt neuf dollars U.S. (USD 111.591.529,-), ont été souscrites par PIHL ONE (GIBRALTAR) LTD ayant son siège social au 292 A Main Street, Gibraltar, ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2001, et libérées par un apport en nature de douze millions trois cent quatre vingt treize mille cinq cents (12.393.500) actions de PFZER HOLDING FRANCE S.A.S., une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 31,1% des actions émises de ladite société;
- (d) douze mille huit cent soixante cinq (12.865) nouvelles actions classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, émises ensemble avec une prime d'émission de un million deux cent quatre vingt six mille quatre cent vingt et un dollars U.S. (USD 1.286.421,-), ont été souscrites par ZALMPLAAT HOLDING BV ayant son siège social à Rodenrijselaan 23B, 3037 XB Rotterdam, The Nederlands ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 30 octobre 2001, et libérées par un apport en nature de cent quarante deux mille huit cent

soixante seize (142.876) actions de PFIZER HOLDING FRANCE SAS, une société constituée sous le droit français, ayant son siège social au 23/25 avenue du Docteur Lannelongue 75014 Paris, France, représentant 0,4% des actions émises de ladite société.

Preuve de la valeur de l'actif net apporté a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, par KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, daté du 31 octobre 2001, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons noté aucun élément susceptible d'indiquer que la valeur de l'apport ne reflèterait pas au minimum le nombre, la valeur nominale et la prime d'émission des actions émises en contrepartie.»

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. § 2. La Société a un capital souscrit de quatre milliards six cent soixante et un millions neuf cent vingt mille neuf cents dollars US. (4.661.920.900,-) représenté par douze millions cinq cent cinquante huit mille huit cent quatre vingt cinq (12.558.885) actions ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) et par trente quatre millions soixante mille trois cent vingt quatre (34.060.324) actions privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-), toutes les actions tant de classe A que de classe B ayant été intégralement libérées. A moins que le contexte n'en décide autrement, le terme «Actions» utilisé dans les présents statuts signifiera à la fois les actions de classe A et de classe B. La prime d'émission s'élève à trois milliards quatre cent six millions huit cent quatre-vingt sept dollars U.S. (USD 3.406.000.887,-).»

Coût

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en 100% du capital émis d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport en vue de soumettre l'acte au droit fixe.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux cent quatre vingt mille francs (LUF 280.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, I. Claude, L. Rossi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 132S, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2001.

P. Bettingen.

(76025/202/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and one, on the fifth of november.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG SA, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened Me Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Me Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by the creation and the issue of new class B shares having a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of fifty percent (50%) having the same rights and obligations as the existing class B shares;

- 2. Subscription of the new class B shares by GERNEWCO (GIBRALTAR) LTD. and paying up of these shares by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities by GERNEWCO (GIBRALTAR) LTD., a company duly incorporated under the laws of Gibraltar, having its corporate seat in Gibraltar and address at 292A Main Street, Gibraltar;
- 3. Increase of the total amount of share premium, at the discretion of the proxy holder, in addition to the one referred to under section 1, for an amount up to 1% of the total amount of share capital to be issued pursuant to § 1.
- 4. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

- III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion one hundred seventy-eight million five hundred ninety-nine thousand one hundred U.S. dollars (USD 1,178,599,100.-) to bring it from its present amount of four billion six hundred sixty-one million nine hundred twenty thousand nine hundred U.S. dollars (USD 4,661,920,900.-) to five billion eight hundred and forty million five hundred and twenty thousand U.S. dollars (USD 5,840,520,000.-) by the creation and the issue of eleven million seven hundred and eighty-five thousand nine hundred ninety-one (11,785,991.-) new class B shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each. These new class B shares are issued with total issue share premiums of one billion one hundred and seventy-eight million five hundred and ninety-nine thousand one hundred seventeen U.S. dollars (USD 1,178,599,117.-), having the same rights and obligations as the existing class B shares.

Subscription

GERNEWCO (GIBRALTAR) LTD., a company having its registered office in Gibraltar, and its principal place of business at 292A Main Street, Gibraltar, here represented by Me Alex Schmitt by virtue of a proxy dated November 2, 2001 has declared to subscribe to all of the new class B shares and to pay them by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities together constituting its entire net equity. The net assets are totalling two billion three hundred fifty seven million one hundred ninety eight thousand two hundred seventeen U.S. dollars (USD 2,357,198,217.-).

Evidence of the value of the net equity has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 321 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies by KPMG dated November 5, 2001, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number, the nominal value and the share premium of the shares to be issued as consideration.»

Second resolution

The meeting resolves to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

«**Art. 5. § 2.** The Company has an issued share capital of five billion eight hundred and forty million five hundred and twenty thousand U.S. dollars (USD 5,840,520,000.-) consisting of 12.558.885 Common / class «A» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share and 45.846.315 Preferred / class «B» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share, all of which Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares have been fully paid up. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares. The share premium of the Company amounts to four billion five hundred eighty four million six hundred thousand and four U.S. dollars (USD 4,584,600,004.-).»

Costs

The contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two hundred and sixty thousand francs (LUF 260,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG SA, avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Alex Schmitt, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de cent dollars U. S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cinquante pour cent (50%) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B déjà existantes.
- 2. Souscription des nouvelles parts par GERNEWCO (GIBRALTAR) LTD, une société constituée sous le droit de Gibraltar et ayant son siège social à Gibraltar, 292A Main Street, et libération de ces parts par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- 3. Augmentation du montant total de la prime d'émission à la discrétion du mandataire, en sus de la prime visée au § I, jusqu'à un montant de 1% du total de l'augmentation de capital visée au § 1 ci-dessus.
- 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée (et de la prime d'émission).
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un milliard cent soixante dix-huit millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cent dollars U.S. (USD 1.178.599.100,-) pour le porter de son montant actuel de quatre milliards six cent soixante et un millions neuf cent vingt mille neuf cents U.S. dollars (USD 4.661.920.900,-) à cinq milliards huit cent quarante millions cinq cent vingt mille dollars U.S. (USD 5.840.520.000,-) par la création et l'émission de onze millions sept cent quatre-vingt cinq mille neuf cent quatre-vingt onze (11.785.991,-) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de un milliard cent soixante dix huit millions cinq cent quatre-vingt dix-neuf mille cent dix-sept dollars U.S. (USD 1.178.599.117,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Souscription

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par GERNEWCO (GIBRALTAR) LTD., ayant son siège social à 292A Main Street, Gibraltar, ici représentée par Me Alex Schmitt, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 2 novembre 2001, et entièrement libérées par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société. L'actif net total s'élève à deux milliards trois cent cinquante sept millions cent quatre vingt dix huit mille deux cent dix sept dollars U.S. (USD 2.357.198.217,-).

Preuve de la valeur de l'actif net apporté a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, par KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, daté du 5 novembre 2001, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons noté aucun élément susceptible d'indiquer que la valeur de l'apport ne reflèterait pas au minimum le nombre, la valeur nominale et la prime d'émission des actions émises en contrepartie.»

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. § 2. La Société a un capital souscrit de cinq milliards huit cent quarante millions cinq cent vingt mille dollars U.S. (USD 5.840.520.000,-) représenté par 12.558.885 actions ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de (USD 100,-) et par 45.846.315 actions privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de (USD 100,-) toutes les actions tant de classe A que de classe B ayant été intégralement libérées. A moins que le contexte n'en décide autrement, le terme «Actions» utilisé dans les présents statuts signifiera à la fois les actions de classe A et de classe B. La prime d'émission de la société s'élève à quatre milliards cinq cent quatre-vingt quatre millions six cent mille quatre dollars U.S. (USD 4,584,600,004.-).»

Coûts

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'intégralité du patrimoine social d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à deux cent soixante mille francs luxembourgeois (LUF 260.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Schmitt, I. Claude, A. Steichen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 40, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 novembre 2001.

P. Bettingen.

(76026/202/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and one, on the fifth of November.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG SA, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by M^e Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting M^e Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by the creation and the issue of new class A shares having a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing class A shares;
- 2. Subscription of the new class A shares by PFIZER INC. with paying up of these shares by a contribution in kind of 34.674.371 quotas of LABORATORIOS PFIZER LTDA., a company duly incorporated under the laws of Brazil, having its corporate seat in Brazil and address at Guarulhos, State of São Paulo, at Avenida Monteiro Lobato, 2.270, Bairro Macedo, being 18.01% of the issued quotas of the said company;
- 3. Increase of the total amount of share premium, at the discretion of the proxy holder, in addition to the one referred to under section 1, for an amount up to 1% of the total amount of share capital to be issued pursuant to §1.
- 4. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by there, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

- 1. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million three hundred and eighty-seven thousand U.S. dollars (USD 6,387,000.-) to bring it from its present amount of five billion eight hundred and forty million five hundred twenty thousand U.S. dollars (USD 5,840,520,000.-) to five billion eight hundred forty six million nine hundred seven thousand U.S. dollars (USD 5,846,907,000.-) by the creation and the issue of sixty three thousand eight hundred seventy (63,870.-) new class A shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100) each, having the same rights and obligations as the existing class «A» shares. These new class A shares are issued with total issue premiums of sixty six U.S. dollars (USD 66,-).

Subscription

All the new shares have been subscribed by PFIZER INC. having its registered office at 235 E. 42nd Street, New York, NY 10017, United States of America, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on November 8, 2001 and fully paid up by a contribution in kind consisting of thirty four million six hundred seventy four thousand three hundred seventy one (34,674,371.-) shares of LABORATORIOS PFIZER LTDA., a company duly incorporated under the laws of Brazil, having its corporate seat in Brazil and address at Guarulhos, State of São Paulo, at Avenida Monteiro Lobato, 2.270, Bairro Macedo, being 18.01% of the issued quotas of the said company;

Evidence of the value of the shares contributed has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on Commercial Companies by KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, dated November 9, 2001, which report after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number, the nominal value and the share premium of the shares to be issued as consideration.»

Second resolution

The meeting resolves to amend paragraph 2 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

«Art. 5. § 2. The Company has an issued share capital of five billion eight hundred forty six million nine hundred seven thousand U.S. dollars (USD 5,846,907,000.-) consisting of 12.622.755 Common / class «A» Shares of a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) per share and 45.846.315 Preferred / class «B» Shares of a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) per share, all of which Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares have been fully paid up. Unless the context indicates otherwise, the term «Share» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares. The share premium of the Company amounts to four billion five hundred eighty four million six hundred thousand and seventy U.S dollars (USD 4,584,600,070.-).»

Valuation

For registration purposes, the amount of the increase is valued at two hundred eighty six million nine hundred ninety nine thousand eight hundred forty five francs (LUF 286,999,845.-).

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at eighty thousand euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG S.A., avec siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit

- 1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles actions de classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S (USD 100,-) chacune, sans prime d'émission autre que celle mentionnée au paragraphe 3 ci-dessous, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A déjà existantes.
- 2. Souscription des nouvelles actions de classe A par PFIZER INC. et libération de ces actions par un apport en nature de 34.674.371 quotas de LABORATORIOS PFIZER LTDA, une société constituée sous le droit brésilien et ayant son siège social au Brésil et son adresse à Guarulhos, State of São Paulo, at Avenida Monteiro Lobato, 2.270, Bairro Macedo, représentant 18,0% des quotas émis par ladite société,
- 3. Augmentation du montant total de la prime d'émission à la discrétion du mandataire, en sus de la prime visée au §1, jusqu'à un montant de 1% du total de l'augmentation de capital visée au § 1 ci-dessus.
 - 4. Modification de l'article S des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de six millions trois cent quatrevingt-sept mille dollars US (USD 6.387.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards huit cent quarante millions cinq cent vingt mille dollars US (USD 5.840.520.000,-) à cinq milliards huit cent quarante-six millions neuf cent sept mille dollars US (USD 5.846.907.000,-) par la création et l'émission de soixante-trois mille huit cent soixante-dix (63.870) actions nouvelles de classe A d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100) chacune, et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe A existantes. Ces actions nouvelles de classe A sont émises avec une prime d'émission pour un montant total de soixante-six dollars US (USD 66,-).

Souscription

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par PFIZER INC. ayant son siège social à 235 E. 42nd Street, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2001, et entièrement libérées par un apport en nature de 34.674.371 quotas de LABORATO-RIOS PFIZER LTDA, une société constituée sous le droit brésilien et ayant son siège social au Brésil et son adresse à Guarulhos, State of São Paulo, Avenida Monteiro Lobato, 2.270, Bairro Macedo, représentant 18,01% des actions émises de ladite société.

Preuve de la valeur de l'actif net apporté a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, par KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, daté du 9 novembre 2001, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons noté aucun élément susceptible d'indiquer que la valeur de l'apport ne reflèterait pas au minimum le nombre, la valeur nominale et la prime d'émission des actions émises en contrepartie.»

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le paragraphe 2 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. § 2. La Société a un capital souscrit de cinq milliards huit cent quarante-six millions neuf cent sept mille dollars US (USD 5.846.907.000,-) représenté par douze millions six cent vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq (12.622.755) actions ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) et par quarante-cinq millions huit cent quarante-six mille trois cent quinze (45.846.315) actions privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes les actions tant de classe A que de classe B ayant été intégralement libérées. A moins que le contexte n'en décide autrement, le terme «Actions» utilisé dans les présents statuts signifiera à la fois les actions de classe A et de classe B. La prime d'émission s'élève à quatre milliards cinq cent quatre-vingt-quatre millions six cent mille soixante-dix dollars US (USD 4.584.600.070,-).»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est estimée à deux cent quatre-vingt six millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante-cinq francs (LUF 286.999.845,-).

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à quatre-vingt mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, I. Claude, L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 44, case 10. – Reçu 2.885.261 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2001.

P. Bettingen.

(76027/202/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PFIZER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 84.125.

In the year two thousand and one, on the fifth of November.

Before Us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PFIZER LUXEMBOURG SA, having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on the 3rd of October 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is opened by Me Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary of the meeting Me Isabelle Claude, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by the creation and the issue of new class B shares having a par value of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) each, together with total issue share premiums of fifty percent (50%) of the total contributed assets, having the same rights and obligations as the existing class B shares;
- 2. Subscription of the new class B shares by CPPI/CV THREE (GIBRALTAR) LTD. and paying up of these shares by a contribution in kind of all its assets and all its liabilities by CPPI/CV THREE (GIBRALTAR) LTD. a company duly incorporated under the laws of Gibraltar, having its corporate seat in Gibraltar and address at 292A Main Street, Gibraltar;
- 3. Increase of the total amount of share premium, at the discretion of the proxy holder, in addition to the one referred to under section 1, for an amount up to 1% of the total amount of share capital to be issued pursuant to § 1.
- 4. Amendment of article 5 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed increase of the share capital.
 - 5. Deletion of the last sentence of Article 5 § 2 specifying the total amount of the share premium of the Company.
- II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them, which list after having been signed by the shareholders or their proxies, by the members of the Bureau of the meeting and by the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the members of the Bureau of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to this minute.

- III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.
 - IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty three million three hundred twenty one thousand three hundred U.S. dollars (USD 33,321,300.-) to bring it from its present amount of five billion eight hundred forty six million nine hundred and seven thousand U.S. dollars (USD 5,846,907,000.-) to five billion eight hundred eighty million two hundred twenty-eight thousand three hundred U.S. dollars (USD 5,880,228,300.-) by the creation and the issue of three hundred thirty three thousand two hundred thirteen (333,213.-) new class B shares having a par value of one hundred U.S. dollars (USD 100.-) each. These new class B shares are issued with total issue share premiums of thirty three million three hundred twenty one thousand two hundred and seven U.S. dollars (USD 33,321,207.-), having the same rights and obligations as the existing class B shares.

Subscription

CPPI/CV THREE (GIBRALTAR) LTD., a company having its registered office in Gibraltar, and its principal place of business at 292A Main Street, Gibraltar, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy dated November 8, 2001 has declared to subscribe to all of the new class B shares and to pay them by the contribution in kind effected by the subscriber of all its assets and liabilities together constituting its entire net equity. The net assets are totalling sixty six million six hundred forty two thousand five hundred seven U.S. dollars (USD 66,642,507.-).

Evidence of the value of the net equity has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies by KPMG dated November 9, 2001, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

«Conclusion:

Based on the verifications carried out as described above, nothing has come to our attention to indicate that the value of the contribution does not correspond at least to the number, the nominal value and the share premium of the shares to be issued as consideration.»

Second resolution

The meeting resolves to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect such increase of capital, and to give it the following text:

«**Art. 5. § 2.** The Company has an issued share capital of five billion eight hundred eighty million two hundred twenty-eight thousand three hundred U.S dollars (USD 5,880,228,300.-) consisting of 12,622,755 Common / class «A» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share and 46,179,528 Preferred / class «B» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share, all of which Common / class «A» Shares and Preferred/ class «B» Shares have been fully paid up. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares. The share premium of the Company amounts to four billion six hundred seventeen million nine hundred twenty one thousand two hundred seventy seven US dollars (USD 4,617,921,277.-).»

Third resolution

The meeting resolves to amend the second paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to delete the last sentence of Article 5 § 2 specifying the total amount of the share premium of the Company, and to give it the following text:

«**Art. 5. § 2.** The Company has an issued share capital of five billion eight hundred eighty million two hundred twenty-eight thousand three hundred U.S. dollars (USD 5,880,228,300.-) consisting of 12,622,755 Common / class «A» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share and 46,179,528 Preferred / class «B» Shares of a par value of one hundred United States dollars (USD 100.-) per share, all of which Common / class «A» Shares and Preferred / class «B» Shares have been fully paid up. Unless the context indicates otherwise, the term «Shares» as used in these Articles of Incorporation shall refer to both Common / class «A» Shares and Preferred/ class «B» Shares.»

Valuation

For registration purposes, the amount of the increase is valued at thirty seven million one hundred sixteen thousand nine hundred fourteen euros.

Costs

The contribution in kind consisting in all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union, the company refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for capital tax exemption.

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand two hundred euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précéde:

L'an deux mille un, le neuf novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PFIZER LUXEMBOURG SA, avec siège social à 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Me Alain Steichen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Isabelle Claude, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Laura Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de cinquante pour cent (50%) de l'apport total effectué et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B déjà existantes.

- 2. Souscription des nouvelles actions par CPPI/CV THREE (GIBRALTAR) LTD., une société constituée sous le droit de Gibraltar et ayant son siège social à Gibraltar, 292A Main Street, et libération de ces actions par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société.
- 3. Augmentation du montant total de la prime d'émission à la discrétion du mandataire, en sus de la prime visée au §1, jusqu'à un montant de 1% du total de l'augmentation de capital visée au §1 ci-dessus.
- 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée (et de la prime d'émission).
 - 5. Suppression de la dernière phrase de l'article 5 § 2 précisant le montant total de la prime d'émission de la Société.
- II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du Bureau et par le notaire instrumentaire, sera enregistrée avec le présent acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du Bureau et le notaire instrumentaire.

- III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV.- Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-trois millions trois cent vingt et un mille trois cents dollars US (USD 33.321.300,-) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards huit cent quarante-six millions neuf cent sept mille dollars US (USD 5.846.907.000,-) à cinq milliards huit cent quatre-vingt millions deux cent vingt-huit mille trois cents dollars US (USD 5.880.228.300,-) par la création et l'émission de trois cent trente-trois mille deux cent treize (333.213,-) actions nouvelles de classe B d'une valeur nominale de cent dollars U.S. (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de trente-trois millions trois cent vingt et un mille deux cent sept dollars US (USD 33.321.207,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les actions de classe B existantes.

Souscription

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites par CPPI/CV THREE (GIBRALTAR) LTD., ayant son siège social à 292A Main Street, Gibraltar, ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 8 novembre 2001, et entièrement libérées par un apport en nature de l'intégralité de l'actif et du passif de ladite société. L'actif net total s'élève à soixante-six millions six cent quarante-deux mille cinq cent sept dollars US (USD 66.642.507,-).

Preuve de la valeur de l'actif net apporté a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, par KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, réviseur d'entreprises, daté du 9 novembre 2001, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

«Conclusion:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons noté aucun élément susceptible d'indiquer que la valeur de l'apport ne reflèterait pas au minimum le nombre, la valeur nominale et la prime d'émission des actions émises en contrepartie.»

Deuxième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. § 2. La Société a un capital souscrit de cinq milliards huit cent quatre-vingt millions deux cent vingt-huit mille trois cents dollars US (USD 5.880.228.300,-) représenté par douze millions six cent vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq (12.622.755,-) actions ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) et par quarante-six millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit (46.179.528) actions privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes les actions tant de classe A que de classe B ayant été intégralement libérées. A moins que le contexte n'en décide autrement, le terme «Actions» utilisé dans les présents statuts signifiera à la fois les actions de classe A et de classe B. La prime d'émission de la société s'élève à quatre milliards six cent dix-sept millions neuf cent vingt et un mille deux cent soixante-dix-sept dollars US (USD 4.617.921.277,-).»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 5 § 2 précisant le montant total de la prime d'émission de la Société, pour donner audit article la teneur suivante:

«**Art. 5. § 2.** La Société a un capital souscrit de cinq milliards huit cent quatre-vingt millions deux cent vingt-huit mille trois cents dollars US (USD 5.880.228.300,-) représenté par douze millions six cent vingt-deux mille sept cent cinquantecinq (12.622.755,-) actions ordinaires de classe A ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) et par quarante-six millions cent soixante-dix-neuf mille cinq cent vingt-huit (46.179.528) actions privilégiées de classe B ayant chacune une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-), toutes les actions tant de classe A que de classe B ayant été intégralement libérées. A moins que le contexte n'en décide autrement, le terme «Actions» utilisé dans les présents statuts signifiera à la fois les actions de classe A et de classe B.»

20089

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est estimée à trente-sept millions cent seize mille neuf cent quatorze euros.

Coûts

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'intégralité du patrimoine social d'une société établie dans un Etat membre de l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, I. Claude, L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2001, vol. 132S, fol. 44, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 novembre 2001.

P. Bettingen.

(76028/202/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

A.N. CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme, (anc. J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A.).

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 83.471.

L'an deux mille un, le guinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A., une société anonyme, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juillet 2001, en voie de publication au Mémorial C,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 83.471, et ayant son siège social à L-Differdange, 38, rue de l'Acier (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Monsieur Ezio D'Aurelio, architecte, demeurant à L-4482 Belvaux, 6, rue Henry Grey.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alice Elisabeth Monteiro Deus, sans profession, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Neves Da Silva, entrepreneur, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée, le 3 octobre 2001 par des avis de convocation, adressés par lettres aux actionnaires en nom (toutes les actions étant nominatives).

Les récépissés afférents sont déposés sur le bureau afin d'inspection par l'assemblée.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Acceptation de la démission avec décharge de Monsieur Jordao José Marques Da Cunha, entrepreneur, demeurant à L-4437 Soleuvre, 89, rue de Differdange, en sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué.
- 2.- Nomination de Monsieur Antonio Neves Da Silva, entrepreneur, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier, en qualité d'administrateur-délégué et fixation de la durée de ses fonctions.
- 3.- Nomination de Madame Alice Elisabeth Monteiro Deus, sans profession, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier en qualité d'administrateur et fixation de la durée de ses fonctions ;
 - 4.- Transfert du siège social de L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier à L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

- 5.- Changement de la raison sociale de la société de J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A., en A.N. CONSTRUCTION S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts.
- C) Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée, que les cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, représentative de l'intégralité du capital social au montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de poursuivre les délibérations le lundi 15 octobre 2001 à 11.00 heures

Le lundi 15 octobre 2001 à 11.00 heures, tous les associés se représentent à l'assemblée et prennent, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prend note de et accepte la démission de Monsieur Jordao José Marques Da Cunha, de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge à l'administrateur démissionnaire pour l'accomplissement de ses mandats en tant qu'administrateur, respectivement en tant qu'administrateur-délégué de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions de nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur sortant, la personne suivante:

Madame Alice Elisabeth Monteiro Deus, sans profession, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier.

L'administrateur nouvellement élu terminera le mandat de son prédécesseur, mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en juin de l'an 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de déléguer la gestion journalière de la Société dans son sens le plus large à l'actuel administrateur Monsieur Antonio Neves Da Silva, entrepreneur, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier, qui portera à l'avenir le titre d'administrateur-délégué.

Suite à ces nouvelles nominations, le conseil d'administration de la Société J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A., se composera désormais des membres suivants:

- 1.- Monsieur Antonio Neves Da Silva, entrepreneur, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier, Administrateur-Délégué.
 - 2.- Monsieur Ezio D'Aurelio, architecte, demeurant à L-4482 Belvaux, 6, rue Henry Grey.
 - 3.- Madame Alice Elisabeth Monteiro Deus, sans profession, demeurant à L-4505 Differdange, 38, rue de l'Acier.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social et administratif de la Société à L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la raison sociale de la société de J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A. en celle de A.N. CONSTRUCTION S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 1 er. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront par la suite propriétaires des actions ciaprès créées, une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de A.N. CONSTRUCTION S.A.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. D'Aurelio, A. E. Monteiro Deus, A. Neves Da Silva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2001, vol. 863, fol. 20, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76039/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

A.N. CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme, (anc. J.M. GROUPE CONSTRUCTION S.A.).

Siège social: L-4601 Differdange, 36, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 83.471.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76040/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

L-GREY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 62.595.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

- 1. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.
- 2. Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76179/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 57.613.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

- 1. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, Luxembourg, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.
 - 2. Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, Luxembourg, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 20 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76180/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

FONTGRANDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 65.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 11 juin 2001

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Alain Martineau, administrateur de sociétés, demeurant à Suresnes (France);
- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Et élit aux fonctions d'administrateur Monsieur Maurice Houssa en lieu et place de Monsieur Stéphane Liégeois, démissionnaire.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2002.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

P. Rochas

Administrateur

(76296/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SIVALENCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 18.124.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution du conseil d'administration du 15 novembre 2001 et du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du même jour que:

- 1. Monsieur Edmond Ries a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Edmond Ries expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2001.
 - 2. Monsieur Edmond Ries a également été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 21 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76181/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

LIFERTAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.755.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERTAN S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(76187/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

LIFERTAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 40.755.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIFERTAN S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(76188/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

OFF BROADWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 68.053.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 26 novembre 2001 que toute référence à l'écu dans les statuts a été remplacée par des références à l'euro conformément à l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 et ceci avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Luxembourg, le 26 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 70, case 5. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76200/535/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

BUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.121.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(76189/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

BUS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 72.121.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(76190/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TRANSALP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 68.817.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 560, fol. 55, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(76192/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

INDUSTRIAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.055.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(76204/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

INDUSTRIAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.055.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1999, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(76205/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

INDUSTRIAL FINANCE GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 23.055.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000, enregistrés à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 69, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(76206/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

BANQUE BPCI INTERNATIONAL, BANCA POPOLARE COMMERCIO E INDUSTRIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.406.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le 25 octobre 2001 à Luxembourg de transférer le siège social de la société:

du 10-12, boulevard Roosevelt à Luxembourg au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg avec effet au 5 novembre 2001.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76201/535/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PLANETE-SPORTS-LOISIRS-CONSEILS-VOYAGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 77.063.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

PLANETE-SPORTS-LOISIRS-CONSEILS-VOYAGES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76210/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

CITY BIRD CARGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 69.544.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

CITY BIRD CARGO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76211/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 36.981.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

TMP WORLDWIDE EXECUTIVE RESOURCING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76212/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

LANGUAGES DE LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 65.292.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

LANGUAGES DE LUXE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76213/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

GATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 73.848.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

GATE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76214/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

AVALON S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 69.750.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, 17. Oktober 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Der Rücktritt von Frau Ilka Zerche als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird angenommen, ihm wird volle Entlastung erteilt.

Der Rücktritt von Herrn Götz Schöbel als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen; ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende wird ernannt Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, Luxemburg.

Luxemburg, den 17. Oktober 2001.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 559, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76247/782/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ANDLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 78.101.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

ANDLUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76215/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TOBAGO FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 33.322.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

TOBAGO FINANCE S.A. HOLDING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76216/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TREC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 32.008.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

TREC LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76217/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

EUROPEAN INVESTMENT CONSTRUCTION COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

H. R. Luxemburg B 64.011.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, 17. Oktober 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

Der Rücktritt von Frau Ilka Zerche als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird angenommen, ihr wird volle Entlastung erteilt.

Der Rücktritt von Herrn Götz Schöbel als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen; ihm wird volle Entlastung erteilt.

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende wird ernannt Frau Silvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Wolfram Voegele, Rechtsanwalt, Luxemburg.

Luxemburg, den 17. Oktober 2001.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 559, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76250/782/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ASCOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 49.620.

_

La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social 57, rue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste de commissaire aux comptes de la société ASCOFI S.A.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76253/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ASCOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 49.620.

Par la présente, Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société ASCOFI S.A.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76254/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ASCOFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 49.620.

Par la présente, Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg, démissionne avec effet immédiat, de son poste d'administrateur de la société ASCOFI S.A.

Fait à Luxembourg, le 8 novembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 44, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76255/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(76298/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

EUROPEAN MEDICAL PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 38.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2001.

EURO-SUISSE AUDIT S.A.

Signature

(76299/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TMVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 63.648.

.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

TMVB S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76218/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 3.035.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme

UNION FINANCIERE INTERNATIONALE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76219/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

WIMPOLE COMPANY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.605.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 1er juin 1999:

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1998 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 1er juin 1999.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 565, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76273/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

WIMPOLE COMPANY LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 53.605.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 2 juin 2000:

- La délibération sur les comptes annuels 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 2 juin 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 65, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76272/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

ZURIEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 46.946.

Il résulte d'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration du 19 novembre 2001 que le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

Pour extrait conforme ZURIEL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 560, fol. 47, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76220/588/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

GHELCK PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 72.847.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 novembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 7. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76221/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

M.M. MODEL MOVEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 69.474.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 novembre 2001 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Nicole Thommes, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin avec celui des administrateurs en place à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76223/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 54.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76228/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

THREWID FURNITURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 72.859.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 novembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2000.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76224/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

CLIFFORD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 76.085.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 novembre 2001 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2001.

La société CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 64, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76225/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SECOUFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 25.212.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour SECOUFRA S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76229/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SOLICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange. R. C. Luxembourg B 5.515.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Les comptes annuels ont été rectifiés sur la demande des actionnaires.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire a été tenue le 18 octobre 2001.

MAZARDS & GUERARD LUXEMBOURG

Signature

(76267/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

FINMAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 31.143.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour FINMAL S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76232/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.521.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76233/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.568.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour REMIFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76234/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

DTZ CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 37, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 68.586.

Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu à Luxembourg le 31 octobre 2001 que:

«Monsieur Jean-Pierre Lequeux est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière; pour les autres matières la cosignature de l'administrateur-délégué et de l'un des deux autres administrateurs sera requise.»

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 74, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76246/294/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

SECOUFRA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 25.212.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour SECOUFRA S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76235/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

LAVENDER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 34.987.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Mohammed Ishtiaq Nasim, banquier, demeurant à Panama City, République de Panama,

ici représenté par Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Panama, le 24 octobre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 28 septembre 1990 fut constituée par acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg la société anonyme LAVENDER HOLDINGS S.A. R.C. B numéro 34.987, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 422 du 17 novembre 1990.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 16 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 287 du 15 juin 1993.

- La Société a actuellement un capital social de sept millions (7.000.000,-) de francs luxembourgeois, représenté par sept mille (7.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées.
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société LAVENDER HOLDINGS S.A.

Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la société et qu'il connait parfaitement la situation financière de la société LAVENDER HOLDINGS S.A.

Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société LAVENDER HOLDINGS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.
- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. B. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 65, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(76072/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TALLOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 67.797.

_

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de feuille du dépôt du bilan de la société sous rubrique.

En effet, il fallait lire le bilan de la société au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 12.

Pour la société Un mandataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76239/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TALLOIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 67.797.

RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée lors de la rédaction de feuille du dépôt du bilan de la société sous rubrique.

En effet, il fallait lire le bilan de la société au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2001, vol. 560, fol. 9, case 12.

Pour la société Un mandataire Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76240/595/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

DIMKA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II. H. R. Luxemburg B 66.655.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom Donnerstag, dem 11. Oktober 2001, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

- 1) Der Rücktritt von Frau Ilka Zerche als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrates wird angenommen, ihr wird volle Entlastung erteilt.
- 2) Zum neuen Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzende wird ernannt Frau Sylvia Gudenburg, Privatbeamtin, Luxemburg.

Luxemburg, den 11. Oktober 2001.

Die Versammlung.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2001, vol. 558, fol. 91, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(76249/782/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

TENOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine. R. C. Luxembourg B 50.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 63, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Signature.

(76268/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 46.014.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour AMBOR FINANZ A.G., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76236/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

PERUVIAN INVESTMENT COMPANY, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 43.274.

In the year two thousand and one, on the seventeenth day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of PERUVIAN INVESTMENT COMPANY (hereafter referred to as the «Fund»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (R. C. Luxembourg B 43.274) incorporated pursuant to a notarial deed of Me Edmond Schroeder, notary, residing in Mersch, on 24th March, 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), of 4th May 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 4th May, 1998, published in the Mémorial of 15th October, 1998.

The meeting was presided by Me Linda Funck, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Antoine Meynial, legal officer, residing in Hesperange (Luxembourg).

The meeting elected as scrutineer Mr Enrico Mela, relationship manager, residing in Kehlen (Luxembourg).

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

- I.- The agenda of the meeting is the following:
- 1. To resolve on the liquidation of the Fund.
- 2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., represented by Guy Hornick and Théo Limpach as liquidator and to determine the liquidator's powers and remuneration.
- II.- The present Extraordinary General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda sent on 8th October 2001 to registered shareholders by registered mail and published in:
 - the Luxemburger Wort on 9th October, 2001.
 - the Financial Times on 9th October, 2001.
 - the Mémorial on 9th October, 2001.
- III.- The shareholders present or represented, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- IV.- It appears from the attendance list that out of the four hundred thirty-eight thousand nine hundred and twenty-six (438,926) shares in issue three hundred forty-two thousand and twelve (342,012) shares are present or represented at the meeting.
- V.- As a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously decides to wind up the Fund and to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting, by three hundred thirty-nine thousand nine hundred sixty-six (339,966) favourable votes appoints as liquidator: BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., having its registered office in 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg, represented by Guy Hornick and Théo Limpach.

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August, 1915 on commercial companies (as amended) (the «Law»). The liquidator will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The liquidator is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The liquidator is authorised, under his responsibility, to delegate, in regard of special and determined operations, to one or more proxy-holders, such part of his authorities as he may determine and for the duration he may fix.

The liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de PERUVIAN INVESTMENT COMPANY, une société d'investissement à capital variable, (ci-après le «Fonds»), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri (R. C. Luxembourg B 43.274), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire, de résidence à Mersch, en date du 24 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), du 4 mai 1993.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant le 4 mai 1998 publié au Mémorial du 15 octobre 1998. L'Assemblée est présidée par Maître Linda Funck, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Antoine Meynial, legal officer, demeurant à Hesperange. L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Enrico Mela, relationship manager, demeurant à Kehlen.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le Notaire d'acter que:

- I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Décider la liquidation du Fonds.
- 2. Nommer BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., représentée par Guy Hornick et Théo Limpach comme liquidateur et déterminer ses pouvoirs et sa rémunération.
- II.- La présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par avis contenant l'ordre du jour envoyé le 8 octobre 2001 par lettre recommandée aux actionnaires nominatifs et publié:
 - au Luxemburger Wort le 9 octobre 2001.
 - au Financial Times le 9 octobre 2001.
 - au Mémorial le 9 octobre 2001.
- III.- Les actionnaires présents ou représentés, le nombre des actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les parties présentes.

- IV.- Il résulte de la liste de présence que parmi les quatre cent trente-huit mille neuf cent vingt-six (438.926) actions émises, trois cent quarante-deux mille et douze (342.012) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée.
- V.- Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée à l'unanimité décide de mettre le Fonds en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur par un vote favorable de trois cent trente-neuf mille neuf cent soixante-six (339.966) voix:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, S.à r.l., ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, Centre Etoile, L-1528 Luxembourg, représentée par Guy Hornick et Théo Limpach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures du Fonds.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises. Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation s'effectuera par le réviseur d'entreprises autorisé du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qui en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Funck, A. Meynial, E. Mela, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2001, vol. 863, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76041/239/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

S.M. & C. S.A., SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 34.236.

L'an deux mille un, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A., en abrégé S.M. & C. S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 34.236, constituée originairement sous la dénomination de MOOPY S.A., suivant acte notarié du 21 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 477 du 22 décembre 1990.

Les statuts de la société ont été modifiés, contenant entre autre changement de la raison sociale de la société en SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A., en abrégé S.M. & C. S.A., suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 août 2001, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant à Réhon-Heumont (France).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-France Goffinet, comptable, demeurant à Saint-Léger (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, demeurant à Hachy (Belgique).

Les actionnaires présents à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour

Ordre du jour:

Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 1er des statuts.

- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé à soixante-quatorze mille quatre cents euros (74.400,- EUR) divisé en trois mille (3.000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert de siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier, deuxième paragraphe des statuts pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

«**Art. 1**er. **Deuxième paragraphe.** Le siège social est établi à Windhof/Commune de Koerich (Grand-Duché de Luxembourg).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. Schul, M.F. Goffinet, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2001, vol. 863, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76037/239/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

S.M. & C. S.A., SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 34.236.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76038/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

LINTRALUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 69 route d'Esch (R.C. Luxembourg, section B number 6.307),

here represented by:

Mr Gabor Kacsoh, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 27, 2001.

2.- LIREPA S.A., société anonyme holding, having its registred office in Luxembourg, 69 route d'Esch, (R.C. Luxembourg, section B number 9.969),

here represented by:

Mrs Catherine Day-Royemans, bank employee, residing in B-Metzert.

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 27, 2001.

Beforesaid proxies after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of LINTRALUX INVESTIMIENT S.A. société anonyme.

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of it's purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-), divided into one hundred (100) shares of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to one million Euro (EUR 1,000,000.-), by the creation and issue of additional shares of a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to, be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate ail or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two, directors or by the individual signature of the delegate of the board.

- **Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.
 - Art. 7. The corporation's financial year shall begin on first of January and shall end on thirty-first of December.
- Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Monday of May at 3 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional Dispositions

The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31, 2001.

The first annual general meeting shall be held in 2002.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, prenamed, ninety-nine	99
shares	
2) LIREPA S.A. société anonyme holding, prenamed, one share	1
Total: one hundred shares	100

The party sub 1) is designated founder; the party sub 2) only intervenes as common subscriber.

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about ninety thousand Luxembourg Francs.

Pro Fisco

For the purpose of registration, the share capital is the equivalent of four million thirty-three thousand nine hundred and ninety Luxembourg Francs (LUF 4,033,990.-).

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to, hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First Resolution

The number of directors is set at four (4) and that of the auditors at one (1).

Second Resolution

The following are appointed directors:

- a.- Mr Jean Bodoni, Executive Vice President, professional address, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- b.- Mr Guy Baumann, Assistant Vice President, professional address, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- c.- Mr Guy Kettmann, Assistant Vice President, professional address, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- d.- Mr Albert Pennacchio, Assistant Vice President, professional address, 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg

Third Resolution

Has been appointed auditor:

Mrs Isabelle Arend, bank employee, professional address, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Fourth Resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2007.

Fifth Resolution

The registered office will be fixed at 69, route d'Esch, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, ail of whom are known to, the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg, section B numéro 6.307),

ici représentée par:

Monsieur Gabor Kacsoh, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 27 novembre 2001.

2.- La société LIREPA S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg, section B numéro 9.969),

ici représentée par:

Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Metzert.

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 27 novembre 2001.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LINTRALUX INVESTMENT S.A. société anonyme.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à cent mille Euros (EUR 100.000,-) divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial C et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auraient pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouve modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
 - **Art. 7.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.
- Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2001.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, prédésignée, quatre-vingt-	99
dix-neuf actions	
2) LIREPA S.A. société anonyme holding, prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Le comparant sub. 1) est désigné fondateur; le comparant sub. 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Pro-Fisco

Pour les besoins du fisc, il est constaté que le montant du capital social souscrit est l'équivalent de quatre millions trente-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix Francs Luxembourgeois (LUF 4.033.990,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Monsieur Jean Bodoni, Executive Vice President, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- b.- Monsieur Guy Baumann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- c.- Monsieur Guy Kettmann, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.
- d.- Monsieur Albert Pennacchio, Attaché de Direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Isabelle Arend, employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, G. Kacsoh, J.-J. Wagner

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 novembre 2001, vol. 863, fol. 72, case 6. – Reçu 40.340 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 novembre 2001.

J.-J. Wagner.

(76396/239/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2001.

AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 63.521.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2001, vol. 560, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Pour AXOS FINANCE S.A., Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(76237/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange